

Tintigny, le 26 février 2019

Commune de Daverdisse

Compte rendu de la CLDR du 20 février 2019

Réf. Z:\ER6\DAVERDISSE\06- CLDR\2019\20190220 RA appel patrimoine\Daverdisse 20190220 PV CLDR rapport annuel appel à projets.docx

Présents et excusés :

Présences de la CLDR : cf. liste ci-après

FRW : Sophie Orban, agent de développement

Ordre du jour :

- Accueil de nouveaux membres au sein de la CLDR et adaptation du ROI
- Rapport annuel de développement rural
- Appel à projets « recensement du patrimoine »
- Divers



Le bourgmestre accueille la CLDR et tout particulièrement ses nouveaux membres.

Accueil de nouveaux membres au sein de la CLDR et adaptation du ROI

Les participants se présentent afin que chacun puisse faire connaissance.

Composition

La FRW rappelle la composition actuelle de la CLDR, suite aux élections communales.

Elle compte 24 représentants de la population et 6 conseillers communaux.

Conseil communal (6)	Léonet Maxime ; Vincent Jean-Claude ; Léonard Emmanuel; Poncelet François; Leyder Mylène; Poncin Patricia
Daverdisse (8)	Bodart Christophe ; Burtombay Denis ; Crick Sandra ; de Cartier d'Yves Jean-Philippe ; de Cartier-Migeal Geneviève ; Lambert Dominique ; Stalmans Francine ; Verbeek Pierre
Haut-Fays (9)	Adam Jean-Benoît ; Bosseaux Michel ; Cariaux Christian ; Cornet Maryse ; Deffoin Marie-Claire ; Grégoire Stéphanie ; Léonet Nicolas ; Pauwels René ; Vanderperre Francis
Gembes (2)	Merny André ; Wuidar Maurice
Porcheresse (5)	Collin Lucien ; Grofils Firmin ; Incoul Roland ; Jacquet Johan ; Vanommeslaeghe Luc

A la demande d'un membre, le Bourgmestre explique que la clé d'Hondt a été appliquée pour le calcul des représentations du Conseil communal au sein de la CLDR ; c'est pourquoi la minorité n'est pas membre de la CLDR.

De plus, trois des anciens représentants du Conseil communal ont souhaité rester membre de la CLDR, en tant que représentants de la population.

Au fil du temps, certains membres ont démissionné de la CLDR. D'autre part, vu leurs absences répétées non excusées à au moins trois réunions, des membres de la CLDR ont été interrogés en 2017 quant à leur intention de rester membres de la CLDR.

Cette nouvelle composition tient compte de tous ces éléments.

Règlement d'ordre intérieur

La FRW donne les principales informations sur la CLDR.

- ✓ Organe consultatif associé à toutes les phases d'élaboration et de réalisation du PCDR
- ✓ Se compose de 20 à 60 membres (effectifs et suppléants) dont maximum ¼ d'élus communaux
- ✓ Commission représentative des habitants de la commune (âges, métiers, villages...)
- ✓ Composition approuvée par le Conseil communal et la Région wallonne
- ✓ Se réunit minimum 4 fois par an

Les participants parcourent ensuite rapidement le règlement d'ordre intérieur qui rappelle les rôles et missions de la CLDR, ses règles de fonctionnement et de prise de décision.

Ils débattent et décident ensuite de modifications à apporter à ce ROI :

- **Quorum de présences**
La CLDR convient de ramener à ¼ des membres le quorum de présences, afin de ne pas bloquer les décisions en suivi de PCDR.
- **Art. 23 - Droit à l'image**
Vu l'évolution de la législation, ce nouvel article sera inséré dans le ROI :
« Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces... découlant de l'opération de développement rural. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant au Président de la CLDR un écrit stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant. »
- **Art. 24 - RGPD – protection des données**
Vu l'évolution de la législation, ce nouvel article sera inséré dans le ROI :
« En application du RGPD, les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la Commune ou la FRW que dans le cadre de l'opération de développement rural. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR. »

La CLDR approuve le Règlement d'Ordre Intérieur adapté, qui est annexé au présent compte rendu.

Rapport annuel de développement rural

Stratégie du PCDR

La FRW rappelle la stratégie du PCDR qui repose sur 6 objectifs répartis selon les piliers du développement durable :

Pilier environnemental	Pilier économique	Pilier social
Conforter la richesse naturelle du territoire	Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles	Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants
Renforcer la qualité du cadre de vie	Soutenir l'activité économique sur le territoire	Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services

Etat d'avancement des projets subsidiés en développement rural

- **Voie lente Daverdisse Bièvre** : le permis d'urbanisme a été obtenu ; les offres des entreprises ont été ouvertes le 17 janvier ; l'auteur de projet dresse actuellement son rapport d'analyse. Les travaux pourraient s'envisager fin 2019 ou au printemps 2020 selon les conditions climatiques.

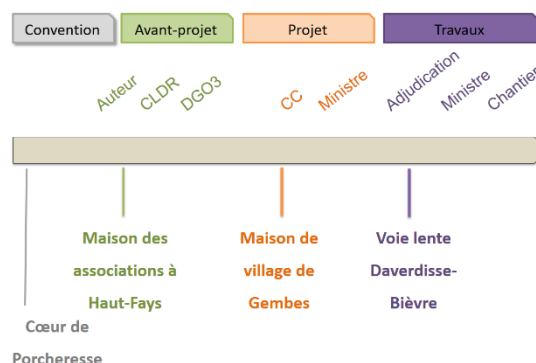
- **Maison de village de Gembes** : la demande de permis d'urbanisme a été introduite dans l'été et celui-ci a été octroyé fin 2018, selon les délais légaux. Il a été conditionné aux remarques des pompiers qui viennent seulement de parvenir à la Commune. Celles-ci s'avèrent assez lourdes et disproportionnées pour certaines (pourtant, lors du contact préalable de l'auteur avec les pompiers, les choses s'étaient bien déroulé) ; une rencontre avec le Commandant des pompiers est prévue prochainement.

- **Maison des associations à Haut-Fays** : Aucune réunion publique ne pouvait être organisée pendant la trêve électorale de 2018. L'auteur de projet a profité de ces délais pour travailler sur l'avant-projet et prendre les renseignements urbanistiques (lignes à maintenir pour la nouvelle construction).

- **Cœur de Porcheresse** : la Commune a procédé à l'appel à auteur, avec remise d'esquisse. Trois offres sont rentrées ; le jury (Commune, DGO4, ATEPA) a fait une première analyse de ces offres, sur base des critères repris au CSC (cohérence urbanistique, intégration dans le village,...). Des demandes d'informations complémentaires ont été envoyées aux auteurs. Chacun disposait de la fiche-projet du PCDR et de points d'attention.

Les trois offres seront présentées à la CLDR, puis le Collège désignera l'auteur. Une réunion villageoise sera ensuite programmée pour récolter les besoins et définir les grandes lignes de l'aménagement, afin de solliciter une convention en développement rural. Celle-ci sera moins coûteuse, vu que la grande majorité des impétrants sera déjà réalisée.

Etat d'avancement des projets du PCDR Les projets subsidiés en DR



Les autres projets du PCDR en cours

- I.3.01. Amélioration des outils de télécommunication – projet terminé ; il reste quelques maisons isolées à raccorder à internet. Les travaux ont été faits sur fonds propres.
- O.2. Aménagement global de la traversée de Haut-Fays – phase 2 : projet issu du précédent PCDR, ayant bénéficié d’une convention DR, mais phasé par la DGO1.
- I.1.01. Entretien et valorisation du petit patrimoine – cf. ci-après
- I.1.03. Information et communication sur la gestion durable de la forêt – cf. ci-après.
- ⇒ À l’exception de la fiche-projet « I.1.02 : Mise en place d’une charte urbanistique et architecturale », tous les projets du lot 1 sont en cours.
- M.2.03. Mise en place d’actions en faveur de la biodiversité – Plantations le long des voiries agricoles aux Grands Nids (attribué), fauchage tardif, gestion différenciée, plantations d’arbres au Rond de Chêne, au terrain de football (fait) à Haut-Fays et à l’arboretum du Bois des Fouches à Porcheresse ; semaine de l’arbre 2018 / lutte contre les espèces invasives sur le site du lavoir des Scottons
- M.2.06. Réaffectation de l’ancienne école des garçons à Haut-Fays - Suppression de l’ancienne chaudière et raccordement à celle de l’école voisine. / égouttage du bâtiment
- M.2.07. Réalisation d’aménagements de sécurité routière – Ralentisseurs rue du Moulin à Porcheresse (en cours). / Placement de deux plateaux sur la voirie régionale à Haut-Fays, à hauteur de l’école communale. / Trottoir rue de Redu à Porcheresse (PIC)
- I.2.01. Valorisation des circuits courts – Projets menés par le GAL AM – coopérative, atelier de découpe et d’affinage de fromage,... GAC de Porcheresse
=> L’appel à projets « c’est ma ruralité » vise à soutenir les GAC existants et en création. La CLDR espère que les règlementations sont bien intégrées.
- I.2.02. Soutien aux activités économiques et indépendantes – prime communale pour la relance ou la reprise de commerce. 4-5 ont été octroyées en 2018.
- I.2.03. Amélioration de la gestion des déchets – Sensibilisation des écoles : action 0 déchet – opération Bewapp avec l’école de Porcheresse – nettoyage annuel des bords de route - gobelets réutilisables distribués aux comités.
=> Ne serait-il pas possible de prévoir plusieurs ramassages par an ? Cela pourrait être envisagé à la demande des bénévoles.
- I.2.05. Création et développement de nouvelles activités villageoises - Nouveaux comités des fêtes à Haut-Fays et Daverdisse ; comité de parents à Haut-Fays
- M.3.01. Développement de projets énergétiques durables - Obtention de subsides provinciaux pour la création d’une petite éolienne au terrain de football de Haut-Fays / panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur à la maison de village de Gembes
=> Un partenariat est-il envisageable dans le projet de 5 éoliennes à Our ? Il s’agit d’un projet privé ; il se trouve en lisière forestière. L’avis de la Commune sera sollicité. Il semble que le site n’est plus repris en zone d’exclusion de vol en basse altitude.
- M.3.02. Développement d’une filière bois – Démarche pour que les indépendants locaux remettent prix pour les projets forestiers groupés (7 lots ont été vendus en gré à gré aux scieurs locaux / utilisation des bois communaux dans les projets de construction (bardage du local de citerne à mazout à l’école de Haut-Fays)
- M.3.03. Assainissement collectif des eaux usées – réflexion en cours pour une convention avec l’AIVE pour l’assainissement rural / passage de caméras pour le futur PIC et projet de Porcheresse / nouveau règlement communal relatif aux égouttages.
=> L’implantation d’une station d’épuration dépend du nombre d’équivalents habitants à couvrir et de la qualité des eaux de surface. L’AIVE a fait l’étude sur les trois villages de la vallée pour le calcul de charge et l’estimation des travaux. Le système par lagunage n’est pas exclu.
- M.3.08. Création du vélo-route transfrontalier – Projet accepté – Daverdisse est opérateur associé
- I.3.02. Information sur les aides au logement – un mi-temps est affecté au service logement communal.

Initiatives 2018 (projets qui ne sont pas repris au PCDR, mais qui concourent à ses objectifs)

Conforter la richesse naturelle du territoire

- Projet de création du Parc Naturel d'Ardenne méridionale : tous les avis ont été transmis ; les remarques sont intégrées au plan et vont être transférées au Ministre.
- Gestion des plantes invasives
- Travail étudiant pour l'entretien des cimetières et des espaces verts
- Information sur les vergers en septembre 2018 par le GAL. Une formation sera donnée en mars 2019.

Renforcer la qualité du cadre de vie

- Fleurissement des villages
- Enfouissement des lignes moyenne et basse tensions à Porcheresse; rationalisation du câblage aérien
- Réfection de la rue de Redu à Porcheresse, avec création de trottoirs côté école
- Plateaux sur la voirie régionale à Haut-Fays, à proximité de l'école
- Radar fédéral
- Réfection des conduites d'eau à Porcheresse – étude, à Gembes et à Daverdisse - réalisation

Favoriser la gestion responsable des ressources naturelles

- Plan d'actions dans le cadre de la convention des Maires : se trouve sur le site internet communal.
- Prime pour la réduction de la consommation électrique et mise à disposition de détecteurs de fumée
- Éolienne près du terrain de football à Haut-Fays
- Rénovation des chemins forestiers et inventaire des dégâts de gibier aux plantations forestières
- Confection et pose d'enclos-exclos (protection des semis naturels forestiers)
- Ventes de gré à gré de bois communaux pour les scieurs locaux

Soutenir l'activité économique sur le territoire

- Projets du GAL Ardenne méridionale
- Voiries agricoles et plantations sur Haut-Fays
- Extension du zoning pluricommunal de Halma, via Idélux. Daverdisse participe aux charges d'aménagement des voiries.
- Prime pour aide à l'installation des commerces

Favoriser les rencontres et les échanges entre habitants

- Rénovation des infrastructures sportives à Haut-Fays + accès et parking PMR
- Abri de pétanque à la MdeV Porcheresse
- Réception annuelle pour l'accueil des nouveaux habitants

Favoriser la croissance démographique et renforcer le niveau de services

- Prime pour les étudiants (enseignements secondaire et supérieur)
- Prime pour les accueillantes d'enfants
- Prime à l'adaptation du logement occupé par un senior : champ d'intervention assez large ; aide à promouvoir et à demander avant *tout* aménagement
- Tarif taxe déchets réduite pour familles monoparentales ; réduction également pour ménage avec enfants de moins de trois ans ou aînés avec certificat médical
- PPT école Haut-Fays
- Puéricultrice 4/5 pour assister les enseignantes de maternelles
- Participation au projet provincial Senior Focus
- Campagne de prévention contre les violences morales et physiques dans les écoles

Programmation triennale des projets subsidiaires en développement rural

Début 2018, la CLDR a fixé la programmation suivante :

calendrier	Projets matériels subsidiaires en DR
Année rapport annuel + 1 an	M.2.01. Aménagement du cœur de village de Porcheresse
Année rapport annuel + 2 ans	M.2.02. Aménagement du cœur de village de Daverdisse
Année rapport annuel + 3 ans	M.3.06. Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village à Haut-Fays

Commentaires sur les différents projets

Différents travaux d'impétrants ont été réalisés à Porcheresse, afin de n'avoir plus qu'à aménager la surface. La procédure de désignation d'un auteur de projet est enclenchée (cf. ci-dessus). Le cœur de village de Porcheresse fera ainsi l'objet de la prochaine demande de convention.

Pour Daverdisse, les habitants sont invités à préciser leurs demandes, vu les travaux déjà faits et les statuts de propriété des différents espaces (voirie régionale). Une réunion devrait se tenir avant l'été pour définir le périmètre d'intervention, les tâches à entreprendre, ...

Le PIC sera affecté à Daverdisse sur les trois prochaines années.

Selon les besoins exprimés, certains travaux pourraient s'opérer dans un autre cadre que le développement rural.

De plus, il y a une certaine urgence devant l'église car le muret menace ruine, la terrasse est instable et les racines des arbres soulèvent les carrelages dans l'église.

⇒ Une réunion de CLDR sera organisée à Daverdisse avant l'été.

Les besoins relatifs à la maison de village de Haut-Fays semblent plus précis. De plus, c'est le seul village de la commune qui ne bénéficie pas d'une salle rénovée.

Décision

calendrier	Projets matériels subsidiaires en DR
Année rapport annuel + 1 an	M.2.01. Aménagement du cœur de village de Porcheresse
Année rapport annuel + 2 ans	M.3.06. Rénovation de la salle Saint-Remacle en maison de village à Haut-Fays
Année rapport annuel + 3 ans	M.2.02. Aménagement du cœur de village de Daverdisse

Les réunions de CLDR depuis le dernier rapport annuel

05/02/2018 : Présentation de l'avant-projet d'aménagement de la maison de village de Gembes; rapport annuel (15 présents + 4 excusés)

17/01/2019 : Avis sur le projet de Parc Naturel Ardenne Méridionale; priorités de restauration du patrimoine (15 présents + 5 excusés)

20/02/2019 : Accueil de nouveaux membres; rapport annuel; appel à projets « recensement du patrimoine »

Le point sur les actions de la CLDR

I.1.03 : Information et communication sur la gestion durable de la forêt

Ce qui a été fait

- Conférence sur la gestion de la forêt publique par le DNF.
- Une sensibilisation des propriétaires privés, notamment par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée.
- Article dans le bulletin communal.
- Ventes et travaux forestiers groupés.

I.1.02 : Mise en place d'une charte urbanistique et architecturale

Ce qui est prévu au PCDR :

- Cohérence urbanistique => document de référence = charte ou guide
- Caractère traditionnel des villages
- Matériaux locaux
- Gestion des abords
- 1 document général + déclinaison par village
- Communication aux propriétaires, architectes et promoteurs; ...

=> En suspens pour le moment en raison de l'application du CoDT depuis juin 2017 seulement.

I.1.01 : Entretien et valorisation du petit patrimoine

Ce qui a été fait

- Réalisation d'un inventaire exhaustif du patrimoine bâti et non bâti
- Cartographie des éléments patrimoniaux
- Choix des éléments à restaurer
- Appel à projets ? cf. ci-après

Appel à projets « recensement du petit patrimoine »

Appel à projets

Cet appel à projets comporte 2 volets

- Recensement du PPPW
- Valorisation de ce recensement

Maximum 10.000€/commune

Délais de réalisation : 12 mois à partir de la sélection

Dossier à transmettre pour le 12 mars 2019 – réponse fin mai 2019

→ Photos de qualité

→ Fiches descriptives transmises par la Région wallonne.

Contenu du dossier

Recensement

- Nombre de biens
- Moyens humains (communaux et citoyens)
- Expertise patrimoniale
- Moyens techniques numériques
- Participation des acteurs locaux

Valorisation

- Support de publication envisagé – internet, ouvrage, exposition,...
- Valorisation touristique

Délibération du Collège communal sur le dossier

Le Petit Patrimoine Populaire Wallon

Cet appel à projet vise les éléments repris dans les 17 catégories du PPPW.

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 1. Les points d'eau | 10. L'ornementation en fer |
| 2. Le petit patrimoine sacré | 11. Le patrimoine militaire et la commémoration |
| 3. Les ouvertures | 12. Les arbres remarquables |
| 4. La signalisation | 13. Les outils anciens |
| 5. La délimitation | 14. L'art décoratif |
| 6. L'éclairage | 15. Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux |
| 7. La mesure du temps et de l'espace | 16. Le transport |
| 8. La justice et les libertés | 17. Les ateliers |
| 9. Le repos | |

Réactions de la CLDR

- Cet appel à projets semble fort flou et on pourrait se demander à quoi il va réellement servir.
 - La Région wallonne disposera à terme d'un inventaire sur l'ensemble des communes wallonnes, établi sur les mêmes bases.
 - Cet appel permettrait de valoriser tout ce qui a déjà été fait.
 - Il ne vise pas la restauration ou la valorisation d'éléments bien définis.
 - Il faudra une position claire quant aux éléments privés.
 - L'inventaire déjà réalisé sur Daverdisse est bien plus large que les 17 catégories du PPPW ; il conviendra de faire une sélection. La FRW s'en chargera.
- => La CLDR décide de répondre à cet appel à projets. Elle réfléchit en séance aux points à mentionner dans le dossier.

Divers

Le 4 avril à Porcheresse, 20h00, la zone de police fera une information sur les partenariats locaux de prévention.

Il est prévu qu'une information soit faite au Conseil communal sur le fonctionnement des services de police sur la commune. La CLDR sera invitée à cette séance.

Les membres de la CLDR souhaitent remercier le personnel communal pour son travail en période hivernale.

Sophie Orban,
Agent de développement FRW

Participants à la CLDR du 20/02/2019

20 présents

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Bodart	Christophe	Daverdisse
M.	Bosseaux	Michel	Haut-Fays
M.	Burtomboy	Denis	Daverdisse
M.	Collin	Lucien	Porcheresse
M.	Grofil	Firmin	Porcheresse
M.	Incou	Roland	Porcheresse
M.	Jacquet	Johan	Porcheresse
Mme	Lambert	Dominique	Daverdisse
M.	Léonard	Emmanuel	Daverdisse
M.	Léonet	Maxime	Haut-Fays
M.	Léonet	Nicolas	Haut-Fays
Mme	Leyder	Mylène	Haut-Fays
M.	Merny	André	Gembes
M.	Pauwels	René	Haut-Fays
M.	Poncelet	François	Haut-Fays
Mme	Poncin	Patricia	Gembes
M.	Vanderperre	Francis	Haut-Fays
M.	Vanommeslaeghe	Luc	Porcheresse
M.	Verbeek	Pierre	Daverdisse
M.	Vincent	Jean-Claude	Haut-Fays

2 excusés

Civilité	Nom	Prénom	Localité
M.	Adam	Jean-Benoît	Haut-Fays
Mme	Cornet	Maryse	Haut-Fays